

Paris le 28 février 2011

Le SNITPECT-FO intervient auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, qui lui répond :

Sous la pression du SNITPECT-FO, G. TRON sort du bois.

Au moins, cette fois, et alors que le dossier de fusion des corps fait l'objet de toutes les publicités ministérielles, les choses sont elles claires :

Le 29 juin 2010, quand nous avons été reçus par le cabinet ministériel, et que l'on avait entendu la conseillère sociale dire devant nos revendications, que **les ITPE « n'étaient quand même pas des A + »**, nous avons fortement réagi.

On nous avait alors expliqué qu'il y avait un « **malentendu** », et que le cabinet avait voulu dire que nous n'étions pas « uniquement » des A+, mais que la base du corps était en catégorie A (ce que nous avons toujours revendiqué).

Après le courrier du ministre de la fonction publique daté du **7 février 2011** dont nous vous livrons un extrait ci dessous, **le doute n'est plus permis**. Pour la fonction publique et pour son ministre, qui se considère être un « modernisateur » de la fonction publique, les ITPE ne sont que des **ingénieurs de travaux d'exécution**. Hors de question qu'ils espèrent briguer des emplois de direction ou de haute responsabilité ! Et puis quoi encore ? Que ces manants restent à leur place !

Ces avancées statutaires importantes ne vont cependant pas conduire à porter ce corps au niveau des corps d'encadrement supérieur. Il convient en effet de rappeler que le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et forêts, auquel les ITPE peuvent accéder par la voie de la promotion interne constituée, dans cette filière professionnelle, le corps correspondant à ce niveau de responsabilités élevées.

Les nombreux ITPE actuellement sur des postes de direction ou de directeur de projet, qui tiennent leur poste et leurs responsabilités à la grande satisfaction d'un **employeur exploiteur** (il emploie des cadres supérieurs en leur niant cette appellation) tout en n'ayant dans leur poche « qu'un titre d'ingénieur des TPE » apprécieront.

C'est hélas une **vision d'un autre âge** et d'un autre siècle, celui des conducteurs des ponts et chaussées et **des sous-ingénieurs (appellation du corps avant 1920)** que nous propose ce ministre soit disant « rénovateur et modernisateur ». Une vision confortant la reproduction des élites et **maintenant les effets de caste**, laissant à **l'abandon l'ascenseur social républicain**. Tout au plus laisse-t-il un chas d'aiguille pour être coopté à la caste des cadres supérieurs (13 places annuelles actuellement pour plus de 4000 candidats potentiels, et un « concours » qui par le biais des coefficients donne tout pouvoir au jury de l'oral !)

Les ITPE ont construit patiemment, sur les cinquante dernières années, ce qui fait **leur atout et leur originalité** : un parcours professionnel fondé sur les **compétences techniques et managériales** acquises sur des premiers niveaux de fonction, et valorisées sur des niveaux de plus en plus importants de responsabilité jusqu'aux postes de direction de notre fonction publique.

Ils ont montré que leur mode de promotion fournissait à la fonction publique **des cadres de haut niveau connaissant le terrain**, adaptables et aptes à porter toutes les politiques publiques avec intelligence et efficacité.

M Tron nie cet état de fait, pourtant clamé par de très nombreux parlementaires (95 au dernier décompte) qui ont pris publiquement la défense des ITPE.

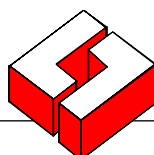
M Tron n'écoute pas les représentants du peuple, mais quelques énarques de ses services qui considèrent les fonctionnaires en général et les ITPE en particulier comme des pions indignes de leur intérêt.

Les « avancées statutaires importantes » citées par le ministre sont les suivantes :

dernier. Il est ainsi envisagé de revaloriser le premier échelon du corps de l'indice brut (IB) 379 à l'IB 404. Il est également prévu d'instituer un grade supplémentaire à accès fonctionnel (GRAF), culminant à l'échelle-lettre A. L'accès à ce grade sera

Le Secrétaire d'Etat considère donc comme importantes les « avancées » consistant :

- A donner 25 points d'indice (à 55,5 € le point d'indice, cela représente 115 € mensuels) pour le PREMIER échelon, étant entendu qu'il n'y a **absolument RIEN** pour les autres échelons du premier grade, **RIEN** pour le 2ème grade, **RIEN** pour les emplois fonctionnels.
- À mettre en place un grade à accès fonctionnel, qui sera **plus difficile** à atteindre que notre emploi fonctionnel (à minima 10 ans à attendre au lieu de 5 pour l'emploi d'ingénieur en chef) tout en **réduisant** la rémunération (pas de NBI et un échelon HEA limité en nombre).
- A fusionner avec d'autres corps (IAE, ITGCE, ITM).



M Tron pense qu'il est déjà **trop bon d'accorder 25 points d'indice à ces ingénieurs de bas étage**. Que leur emploi fonctionnel est **trop bien doté pour des cadres subalternes**.

Que **la fusion** vers un corps dégradé au regard de l'actuel corps des ingénieurs des TPE constitue déjà **une bien belle reconnaissance**, et qu'ils devraient dire merci.

DE QUI SE MOQUE T ON ?

Ces propos et ces propositions sont une **insulte** à la qualité professionnelle et à l'engagement de tout un corps au service des missions et des politiques publiques.

Les ITPE ne se laisseront pas **enfermer dans un rôle subalterne**, eux qui ont **contribué à construire** le ministère de l'Équipement, le ministère de l'Écologie, le MEEDDAT, le MEEDDM et maintenant le MEDDTL, tout en participant activement à bien d'autres (industrie, justice, éducation nationale, intérieur ..) et en étant une force vive appréciée dans les autres fonctions publiques (FPT et FPH).

Il se pourrait que M Tron et le Secrétariat d'État à la Fonction Publique découvrent rapidement l'existence bruyante des ITPE !

Le secrétaire général du SNITPECT-FO

Thierry LATGER

